



**PROCES VERBAL  
Du Conseil municipal  
Du 25 FEVRIER 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq février, à 20 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie de Biviers, sous la Présidence de Madame Jannick MOUSIN, Maire.

Etaient présents : Jannick MOUSIN, Jean-Claude BECQUAERT, Agnès SIMON, Jean-Philippe RAGUIN, Thierry FEROTIN, René GAUTHERON, Lucien VULLIERME, Catherine CŒUR, Eric BOUVIER, Robert GUYON, Joëlle MARTIN-BORRET et Gilbert GONCALVES.

Absents : Eric BERNARDON, Franck DEBAECKER et Maïté COUTURE.

Pouvoirs : 1 – Maïté COUTURE à Gilbert GONCALVES.

Secrétaire de séance : Robert GUYON.

Date de convocation : 20 février 2014.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du PV du 13 janvier 2014,
2. Délégation – Marchés publics
3. Budget annexe eau :
  - a. Vote du compte administratif et du compte de gestion 2013
  - b. Affectation des résultats 2013
  - c. Vote du budget primitif 2014
4. Budget commune :
  - a. Vote du compte administratif et du compte de gestion 2013
  - b. Affectation des résultats 2013
5. Ressources humaines – Diminution du temps de travail d'un emploi d'ATSEM à temps non complet (inférieur ou égal à 10 % et sans impact sur affiliation CNRACL),
6. Ressources humaines – Modification mineure des composantes du régime indemnitaire,
7. Bibliothèque – Convention « Giboulivres »,
8. Patrimoine – Rénovation des écoles élémentaire et maternelle – Marché de travaux,
9. Patrimoine – Bâtiment annexe aux équipements sportifs des tennis – Marché de travaux,
10. Finances – Indemnités de conseil du comptable public année 2013,
11. Enfance jeunesse – Convention de groupement de commandes pour la fourniture des repas du périscolaire et de l'accueil de loisirs,
12. Enfance jeunesse – Bilan de la modification des rythmes scolaires,
13. Enfance jeunesse – Rattachement de l'accueil périscolaire à l'accueil de loisirs,
14. Questions diverses.

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13 JANVIER 2014**

Le procès-verbal du 13 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

**2. DELEGATION – MARCHES PUBLICS**

*Rapporteur : Jannick Mousin, maire.*

Madame le Maire rend compte aux conseillers municipaux de l'exercice de la délégation pour exercer certaines attributions du Conseil municipal reçue par délibération.

En 2013

Marché de travaux à bons de commande avec l'entreprise STPG pour l'entretien et les grosses réparations des voiries et réseaux communaux.

Montant du marché :

Maximum : 83 333,33 € HT / 100 000,00 € TTC

Minimum : 25 000,00 € HT / 30 000,00 € TTC

En 2014

Marché de fournitures avec l'entreprise Abcm'informatique pour le renouvellement du parc informatique de la bibliothèque.

Montant du marché : 2 529,50 € HT – 3 035,40 € TTC

### 3. FINANCES - BUDGET ANNEXE EAU

Madame le Maire explique aux membres présents, que traditionnellement, le Conseil municipal vote les comptes administratifs, les comptes de gestion et les budgets en mars.

Compte tenu des élections prochaines, il a été proposé aux élus de voter les comptes administratifs, les comptes de gestion et uniquement le budget de l'eau.

Le budget communal sera élaboré et voté par le Conseil municipal suivant.

#### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2013

#### **DELIBERATION N°01/15**

Rapporteur : René Gautheron, adjoint aux finances.

Après examen de la concordance du compte de gestion établi par la trésorerie principale et du compte administratif, Monsieur René Gautheron, adjoint aux finances propose au Conseil municipal de voter le compte de gestion et le compte administratif du budget eau 2013.

Le Conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2013 de la commune après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- **Section de fonctionnement :**

Recettes : 100 864,67 € auxquels il faut ajouter un excédent reporté du compte administratif 2012 de 25 812,98 € soit un total de 126 677,65 €

Dépenses : 77 956,04 €

D'où un excédent de fonctionnement de 126 677,65 – 77 956,04 = 48 721,61 €

- **Section d'investissement :**

Recettes : 148 526,25 € auxquels il faut ajouter un excédent reporté du compte administratif 2012 de 40 394,89 € soit un total de 188 921,14 €

Dépenses : 128 591,14 €

D'où un excédent d'investissement de 188 921,14 – 128 591,14 = 60 330,00 €

#### Présentation des détails

BUDGET EAU - COMPTE ADMINISTRATIF - FONCTIONNEMENT 2013					
DEPENSES			RECETTES		
	BP 2013	CA 2013		BP 2013	CA 2013
			Excédent reporté (Cpte 002)	25 812,98 €	0,00 €
Dépenses imprévus (Cpte 022)	1 000,00 €	0,00 €	Ventes de produits - eau (Cpte 7011)	75 000,00 €	70 572,00 €
Amortissement des immobilisations dépenses (Cpte 6811/042)	70 360,37 €	70 360,37 €	Amortissement des immobilisations subventions (Cpte 777/042)	6 420,35 €	6 420,35 €
Pertes sur créances irrécouvrables (Cpte 6541)	100,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissement des immobilisations - régularisation transfert des réseaux d'assainissement au Sizov (Cpte 7811/042)	23 872,32 €	23 872,32 €
Charges financières - Intérêt d'emprunt (Cpte 66111)	7 600,00 €	7 595,67 €			
Virement à la section d'investissement (Cpte 023)	52 045,28 €	0,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>131 105,65 €</b>	<b>77 956,04 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>131 105,65 €</b>	<b>100 864,67 €</b>

BUDGET EAU - COMPTE ADMINISTRATIF - INVESTISSEMENT 2013					
DEPENSES			RECETTES		
	BP 2013	CA 2013		BP 2013	CA 2013
			Excédent antérieur reporté (Cpte 001)	40 394,89 €	0,00 €
Dépenses imprévues (Cpte 020)	8 957,87 €	0,00 €	Virement de la section de fonctionnement (Cpte 021)	52 045,28 €	0,00 €
Amortissement des immobilisations - subventions (Cpte 1391/040)	6 420,35 €	6 420,35 €			
Régularisation du transfert de la compétence eaux usées - Régularisation des amortissements	23 872,32 €	23 872,32 €	28 Amortissement et immobilisations	70 360,37 €	70 360,37 €
<i>Cpte 2813/040</i>	8 218,66 €	8 218,66 €	<i>Cpte 28156/040</i>	62 089,12 €	62 089,12 €
<i>Cpte 28156/040</i>	15 653,66 €	15 653,66 €	<i>Cpte 2813/040</i>	8 271,25 €	8 271,25 €
Récupération de la TVA (Cpte 2762/041)	21 082,94 €	21 082,94 €	Récupération de la TVA (Cpte 2315/041)	21 082,94 €	21 082,94 €
Charges financières - Capital des emprunts (Cpte 1641)	13 800,00 €	13 712,15 €	Récupération de la TVA (Cpte 2762)	20 000,00 €	21 082,94 €
Travaux	55 000,00 €	27 503,38 €			
<i>AEP chemin de la Moidieu (Cpte 2315)</i>		9 543,45 €			
<i>Reprise de la vidange du réservoir St Hugues (Cpte 2315)</i>		17 959,93 €			
Branchements plombs	110 750,00 €	36 000,00 €	Branchements plombs	36 000,00 €	36 000,00 €
<i>Subvention d'équipement reversée à Véolia (Cpte 131)</i>	36 000,00 €	36 000,00 €	<i>Subvention d'équipement (Cpte 13111)</i>	36 000,00 €	36 000,00 €
<i>Avances versées à Véolia (Cpte 238)</i>	74 750,00 €	0,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>239 883,48 €</b>	<b>128 591,14 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>239 883,48 €</b>	<b>148 526,25 €</b>

Concernant l'opération « branchements plombs », il reste un solde à payer en 2014 de 74 750 €. Madame le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- approuve les résultats tels que résumés ci-dessus,
- constate la concordance et vote les comptes de gestion et administratif 2013.

#### AFFECTATION DES RESULTATS 2013

##### **DELIBERATION N°02/15**

*Rapporteur : René Gautheron, adjoint aux finances.*

Il y a lieu d'affecter l'excédent de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2013 :

- 48 721,61 € seront affectés à la section de fonctionnement : compte 002 – Excédent antérieur reporté,
- 60 330,00 € seront affectés à la section d'investissement : compte 001 – Excédent antérieur reporté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2013, ci-dessus présentée.

#### BUDGET PRIMITIF 2014

##### **DELIBERATION N°03/15**

*Rapporteur : René Gautheron, adjoint aux finances.*

Le budget primitif eau commence le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et se termine le 31 décembre 2014. La comptabilité publique doit satisfaire aux obligations de régularité, de prudence et de sincérité. Le budget doit être voté en équilibre réel.

Le budget 2014 de l'eau peut se résumer ainsi après affectation des résultats de 2013.

- **Section de fonctionnement :**  
  - Recettes : 77 323,17 € + 48 721,61 € (affectation des résultats) = 126 044,78 €
  - Dépenses : 126 044,78 €
- **Section d'investissement :**  
  - Recettes : 212 044,78 € + 60 330,00 € (affectation des résultats) = 272 374,78 €
  - Dépenses : 272 374,78 €

Présentation des détails

BUDGET EAU - BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT 2014			
DEPENSES		RECETTES	
	BP 2014		BP 2014
		Excédent reporté (Cpte 002)	48 721,61 €
Dépenses imprévus (Cpte 022)	1 000,00 €	Ventes de produits - eau (Cpte 7011)	70 000,00 €
Amortissement des immobilisations dépenses (Cpte 6811/042)	71 385,75 €	Amortissement des immobilisations subventions (Cpte 777/042)	7 323,17 €
Pertes sur créances irrécouvrables (Cpte 6541)	100,00 €		
Charges financières - Intérêt d'emprunt (Cpte 66111)	7 100,00 €		
Virement à la section d'investissement (Cpte 023)	46 459,03 €		
<b>TOTAL</b>	<b>126 044,78 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>126 044,78 €</b>

BUDGET EAU - BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT 2014			
DEPENSES		RECETTES	
	BP 2014		BP 2014
		Excédent antérieur reporté (Cpte 001)	60 330,00 €
Dépenses imprévues (Cpte 020)	26 301,61 €	Virement de la section de fonctionnement (Cpte 021)	46 459,03 €
Amortissement des immobilisations - subventions (Cpte 1391/040)	7 323,17 €		
Charges financières - Capital des emprunts (Cpte 1641)	14 400,00 €	28 Amortissement et immobilisations	71 385,75 €
		28156/040	62 587,15 €
		2813/040	8 798,60 €
Récupération de la TVA (Cpte 2762/041)	4 600,00 €	Récupération de la TVA (Cpte 2315/041)	4 600,00 €
		Récupération de la TVA (Cpte 2762)	4 600,00 €
Opération d'ordre - Reprise avance branchements plombs (Cpte 2315/041)	85 000,00 €	Opération d'ordre - Reprise avance branchements plombs (Cpte 238/041)	85 000,00 €
Travaux	60 000,00 €		
Branchements plombs	74 750,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>272 374,78 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>272 374,78 €</b>

Détails des travaux d'investissement prévus

- Eradication des branchements plombs :
  - Dépenses : 74 750 €
- Divers : Dépenses : 60 000 €

Ce budget laisse une marge de manœuvre à l'équipe suivante, qui pourra réaliser des travaux en 2014, sans voter un budget supplémentaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, adopte le budget primitif 2014 de l'eau ci-dessus présenté.

Madame le Maire explique aux membres présents, que traditionnellement, le Conseil municipal

**4. BUDGET COMMUNAL**

Madame le Maire explique que le Conseil municipal le compte administratif parce qu'il est le fruit de l'équipe municipale en place.



Le montant des contributions versées aux syndicats auxquels la commune est adhérente, est légèrement supérieur au prévisionnel en raison de la dissolution du SIAP au 31 décembre 2012, qui a conduit la commune à solder les emprunts restant dus (environ 21 000 €).

Il précise enfin que le fonds de péréquation des recettes fiscales a augmenté et continuera d'augmenter dans les prochaines années, pour atteindre environ 60 000 €, d'ici 2017.

En recette, le montant des remboursements des charges de personnel est en augmentation, en raison de plusieurs absences longue durée (longue maladie, congé maternité).

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
	CA 2012	BP 2013	CA 2013		CA 2012	BP 2013	CA 2013
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)		643 128,87 €		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (1069)	671 484,76 €	643 128,87 €	643 128,87 €
DEPENSES IMPREVUES (020)		3 110,90 €		DOTATIONS FONDS DIVERS (10)	116 462,00 €	127 379,10 €	133 124,07 €
EMPRUNT (16) Capital emprunts	35 975,55 €	18 895,75 €	18 895,75 €	FCTVA	77 565,00 €	96 000,00 €	96 770,00 €
				TLE	38 897,00 €	31 379,10 €	32 178,00 €
				Taxe d'aménagement et versement pour sous densité			4 176,07 €
				VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (021)		1 268 850,63 €	
				EMPRUNTS (16)		1 270 000,00 €	20 000,00 €
OPERATIONS D'ORDRE	25 447,87 €	39 533,41 €	61 423,93 €	OPERATIONS D'ORDRE	21 937,98 €	36 648,06 €	63 055,58 €
Chapitre 041	21 937,98 €	36 648,06 €	36 648,06 €	Chapitre 041	21 937,98 €	36 648,06 €	36 648,06 €
Chapitre 040	3 509,89 €	2 885,35 €	24 775,87 €	Chapitre 040		0,00 €	26 407,52 €
REGULARISATION				REGULARISATION	1 190,47 €	2 029,41 €	5 582,57 €
INVESTISSEMENTS	899 787,81 €	3 124 440,14 €	1 123 444,08 €	SUBVENTIONS	178 491,91 €	481 073,00 €	347 352,90 €
TOTAL	961 211,23 €	3 829 109,07 €	1 203 763,76 €	TOTAL	989 567,12 €	3 829 109,07 €	1 212 243,99 €

Jannick Mousin explique que lors des réunions publiques organisées par les candidats, certains d'entre eux auraient reproché au Conseil municipal un endettement trop faible et un montant d'investissement trop faible.

Elle explique que la réalisation d'investissement dépend des moyens humains mobilisables en interne par la commune, elle rappelle que 2013 est marquée par l'absence de responsable du service technique.

Par ailleurs, elle ajoute qu'à l'inverse, il semble sain qu'une collectivité fonctionne sans recourir de façon excessive à l'emprunt. Il n'est pas sain d'être continuellement endetté.

René Gautheron ajoute que le Conseil municipal a été ambitieux, prévoyant un certain nombre de travaux non réalisés.

Il ajoute que les travaux conduits par ERDF ont empêché de terminer les travaux d'enfouissement communaux et la réalisation du chemin de la Moidieu en 2013.

### Détail des investissements 2013

INVESTISSEMENT 2013					
Type d'opération	Budget 2013	Réalisé 2013	Subventions	Budget 2013	Réalisé 2013
Plan local de déplacement	40 000,00 €	41 641,97 €			
Acquisition d'un logiciel comptabilité RH	8 700,00 €	8 263,16 €			
Extension logiciel enfance jeunesse	4 000,00 €	1 386,16 €			
Aménagement carrefour des barreaux	36 000,00 €	18 859,74 €			
Aménagement de la RD 1090	5 000,00 €	0,00 €			
Aménagement chemin Moidieu Tières Rte Meylan	787 810,73 €	68 898,51 €	Aménagement chemin Moidieu Tières Rte Meylan	113 282,00 €	90 282,00 €
Agrandissement de la cantine et création d'un espace multi-activité	565 000,00 €	611 667,67 €	Agrandissement de la cantine et création d'un espace multi-activité	305 311,00 €	233 557,49 €
Salle Saint-Eynard : installation cuisine temporaire puis réaménagement salle de réunion	0,00 €	877,50 €			
Bibliothèque : Espace ados	6 800,00 €	6 692,12 €	Bibliothèque : Espace ados	2 380,00 €	1 230,00 €
Acquisition terrains	271 000,00 €	1 363,47 €			
Eclairage public : éradication ballons flus et renforcement de l'éclairage public	42 000,00 €	0,00 €	Eclairage public : éradication ballons flus	4 100,00 €	0,00 €

INVESTISSEMENT 2013					
Type d'opération	Budget 2013	Réalisé 2013	Subventions	Budget 2013	Réalisé 2013
Mairie : aménagement de l'accueil	80 000,00 €	0,00 €			
Ecole élémentaire	126 000,00 €	5 386,19 €			
Ecole maternelle	126 000,00 €	5 548,85 €			
Salle polyvalente	24 000,00 €	436,90 €			
Aires de jeux	24 000,00 €	20 170,23 €			
MPT / Bibliothèque	5 000,00 €	4 487,12 €			
Bâtiment annexe aux équipements sportifs des tennis	201 800,00 €	7 047,34 €	Bâtiment annexe aux équipements sportifs des tennis	45 000,00 €	0,00 €
Aménagement du chemin piéton chemin du Levet / chemin du Boeuf	100 000,00 €	5 698,24 €			
Enfouissement des réseaux secs	236 000,00 €	170 055,29 €			
Aménagement terrain sports, parking	241 800,00 €	891,66 €	Aménagement terrain sports, parking	10 000,00 €	0,00 €
Aménagement chaufferie crèche judo St Eynard	0,00 €	35 676,77 €	Aménagement chaufferie crèche judo St Eynard		14 988,32 €
Aménagement cour des écoles	0,00 €	7 733,03 €			
Chemin des Lamberts : enfouissement des réseaux secs	0,00 €	0,00 €	Chemin des Lamberts : enfouissement des réseaux secs	1 000,00 €	500,00 €
Diagnostic accessibilité handicapé des bâtiments communaux	2 500,00 €	2 152,80 €			
Ecole maternelle : acquisition d'un photocopieur	3 000,00 €	2 586,08 €			
Numérisation réseaux eaux pluviales et éclairage public	10 000,00 €	0,00 €			
Acquisition d'un tyrolienne	15 000,00 €	0,00 €			
Acquisition d'illuminations de Noël (projet CME)	15 000,00 €	0,00 €			
Acquisitions véhicules	23 000,00 €	23 376,30 €			
Création d'un éclairage public chemin du botet Puits Guiguet	0,00 €	21 791,12 €			
Salle des fêtes	0,00 €	1 880,08 €			
Divers	123 000,00 €	48 875,79 €	Aide aménagement poste de travail	0,00 €	6 795,09 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 122 410,73 €</b>	<b>1 123 444,09 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>481 073,00 €</b>	<b>347 352,90 €</b>

Comptablement, l'année 2013 est une excellente année.

Madame le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve les résultats tels que résumés ci-dessus, constate la concordance et vote les comptes de gestion et administratif 2013.

### AFFECTATION DES RESULTATS 2013

#### **DELIBERATION N°05/15**

*Rapporteur : René Gautheron, adjoint aux finances.*

Il y a lieu d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013 : 1 481 680,82 €.

Le prélèvement d'un montant de : 634 648,64 € sera affecté à la section d'investissement du budget primitif 2014 au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.

Le solde soit : 847 032,18 € sera affecté à la section de fonctionnement : compte 002 – Excédent antérieur reporté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2013, ci-dessus présentée.

## 5. RESSOURCES HUMAINES – DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UNE ATSEM 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET

### DELIBERATION N°06/15

*Rapporteur : Jannick Mousin, Maire*

Un agent de l'école maternelle demande la modification de sa durée hebdomadaire de service. Il ne souhaite plus travailler le mercredi matin.

Les enseignants consultés sur cette demande, préfèrent que la collectivité accède à la demande de l'agent.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont modifiés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il y a lieu de réduire de 2 heures 30 le temps de travail d'une ATSEM et précise que cette modification de la durée hebdomadaire de service est inférieure à 10 % du nombre d'heures de service et n'engendre pas la perte de l'affiliation CNRACL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 97-I qui prévoit que : « la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet n'est pas assimilée à la suppression d'un emploi comportant un temps de service égal, lorsque la modification n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question et lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales »,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu la déclaration de vacance de poste auprès du Centre de Gestion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- décide de diminuer de 2 heures 30 le temps de travail hebdomadaire du poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe avec un coefficient d'emploi de 30,5/35èmes pour le passer à 28/35èmes,
- dit que le tableau des emplois est modifié à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 comme suit :

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Attaché	35 heures	1
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	35 heures	2
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	31 heures 30	1
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	18 heures	1
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	4 heures	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	35 heures	1
Agent de maîtrise	35 heures	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	26 heures	1
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	35 heures	1
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	27 heures 30	1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	35 heures	3
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	28 heures	1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	22 heures 30	1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	16 heures	1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	11 heures 30	1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	6 heures 30	1
<b>FILIERE SOCIALE</b>		
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	35 heures	2
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	28 heures	1
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		
Assistant de conservation du patrimoine	30 heures 30	1

<b>FILIERE ANIMATION</b>		
Animateur	35 heures	1
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	26 heures	1
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	20 heures	1
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	16 heures	1
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>		
Brigadier-chef principal	35 heures	1

## **6. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATIONS MINEURES DES COMPOSANTES DU REGIME INDEMNITAIRE**

### **DELIBERATION N°07/15**

*Rapporteur : Jannick Mousin, Maire*

Le recrutement d'une bibliothécaire sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine implique d'ajouter une composante du régime indemnitaire pour les agents du service culturel, sans aucune répercussion sur les montants versés.

Proposition de modification du régime indemnitaire :

#### **B. PRIMES ET INDEMNITES APPLICABLES**

##### **6. FILIERE CULTURELLE**

##### **6.3 PRIME DE TECHNICITE FORFAITAIRE DES PERSONNELS DE BIBLIOTHEQUES**

*Vu le Décret n° 2012-613 du 30 avril 2012 modifiant le décret n°93-526 du 26 mars 1993 portant création d'une prime de technicité forfaitaire en faveur de certains personnels des bibliothèques.*

*Vu l'arrêté du 30 avril 2012 modifiant l'arrêté du 6 juillet 2000 fixant le taux annuel de la prime de technicité allouée aux bibliothécaires, aux bibliothécaires adjoints spécialisés et aux assistants des bibliothèques.*

##### Bénéficiaires

*Tous les niveaux de responsabilité, en fonction des grades.*

##### Crédit global

*Montant moyen annuel de la prime x nombre d'agents potentiellement bénéficiaires.*

##### Attribution individuelle

*Montant de référence dans la limite du crédit global*

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°96-1093 du 6 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire (pour la police municipale et les gardes champêtres),

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 16 décembre 2009 instaurant un nouveau régime indemnitaire au 1<sup>er</sup> janvier 2010, modifiée le 21 avril 2011, le 22 janvier 2013 et le 14 septembre 2013,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, modifie les composantes du régime indemnitaire destiné aux agents culturels de la commune de Biviers, tel que précédemment présenté.

## 7. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA MANIFESTATION GIBOULIVRES

### DELIBERATION N°08/15

*Rapporteur : Jannick Mousin, Maire*

Comme chaque année, le projet « Giboulivres » consiste à organiser des rencontres et des ateliers avec des auteurs jeunesse. Le projet entend développer le goût de la lecture chez les enfants et adolescents, favoriser un travail de réflexion sur les écrits des auteurs jeunesse avec leur public et accompagner un travail scolaire avec des classes de ces communes.

Les communes désireuses de participer à ce projet peuvent le faire en signant la convention de partenariat. Les communes engagées sont actuellement, Saint-Ismier, Le Versoud, Domène, Syndicat intercommunal de centre socioculturel de Brignoud, Le Touvet, Crolles, Bernin, et Biviers.

Le Syndicat intercommunal de centre socioculturel de Brignoud est gestionnaire de la convention pour l'année 2014. La contribution financière des communes est fixée annuellement. Pour 2014, elle est estimée à 272,72 €.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Transports auteurs	450 euros	Part Domène	545.44 euros
Interventions des auteurs	2 330 euros	Part Le Versoud	272.72 euros
Frais d'hébergement	450 euros	Part Brignoud	272.80 euros
Frais de repas des auteurs	240 euros	Part Le Touvet	545.44 euros
Frais de réception tout public	130 euros	Part Bernin	272.72 euros
Frais repas d'accueil en commun	300 euros	Part Crolles	272.72 euros
Communication	1 200 euros	Part Biviers	272.72 euros
Fournitures : matériel d'animation	200 euros	Part Saint-Ismier	272.72 euros
		Part collège Villard Bonnot	272.72 euros
		Subvention Conseil général	800 euros
		Subvention Le Grésivaudan	1 500 euros
<b>Total</b>	<b>5 300.00 euros</b>	<b>Total</b>	<b>5 300.00 euros</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- approuve le plan de financement du projet pour l'année 2014,
- autorise Madame le Maire à signer la Convention ci-dessus présentée.

## 8. PATRIMOINE – RENOVATION DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

### MARCHE DE TRAVAUX

### DELIBERATION N°09/15

*Rapporteur : Robert Guyon, Conseiller municipal.*

Le projet de rénovation des écoles maternelle et élémentaire prévoit :

- La révision de la couverture et de la zinguerie associée de l'école maternelle,
- La reprise de l'étanchéité sur toiture terrasse de l'école maternelle,
- La réfection en peinture de l'ensemble des locaux de l'école maternelle (hormis sous-bassement traité récemment) et complète pour certaines classes, uniquement en reprises pour d'autres à l'école élémentaire,
- Le remplacement du sol d'une classe de l'école maternelle,
- La mise en place d'un siphon d'évacuation d'eaux usées à l'étage et élargissement du siphon existant au rez-de-chaussée,

- L'amélioration de l'éclairage des locaux, par le remplacement des appareils d'éclairage, et complément,
- La création d'un réseau informatique et téléphonique câblé avec l'installation d'une baie de brassage,
- Le remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries bois - équipement de ces mêmes menuiseries en protection solaire à commande électrique,
- Le désamiantage.

Conformément à sa politique en faveur de l'environnement, les travaux devront permettre d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

Il indique que le coût prévisionnel des travaux était estimé à 222 630,00 € HT et précise que la procédure de mise en concurrence utilisée a été la procédure adaptée.

Plusieurs entreprises ont répondu pour chaque lot et la commission propose de retenir les offres qui sont les mieux-disantes, à savoir :

- Lot n°1 - Couverture, Zinguerie : Entreprise Charpente contemporaine SAS pour un montant de 17 226,41 €HT,
- Lot n°2 - Etanchéité Toiture-terrasse : Entreprise APC Etanch' pour un montant de 13 935,00 € HT,
- Lot n°3 - Peintures, sols et sanitaires : Entreprise Bossant Lovera & Cie pour un montant de 26 041,50 € HT,
- Lot n°4 - Electricité : Entreprise J.B.M. SARL pour un montant de 34 550, 41 €HT avec options,
- Lot n°5 - Menuiseries Extérieures et protections : Entreprise BPS Menuiserie pour un montant de 61 251, 00 €HT
- Lot n°6 - Désamiantage : Entreprise BPS 38 pour un montant de 33 533, 00 €HT.

Montant du marché : 186 537,32 € HT (223 844,78 € TTC).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- autorise Madame le Maire à signer le marché ci-dessus présenté,
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2014.

#### APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

#### **DELIBERATION N°10/15**

*Rapporteur : Robert Guyon, Conseiller municipal.*

#### Plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT		Montant HT
Honoraires de maîtrise d'œuvre	21 500.00 €	Conseil Général Autofinancement	75 039.00 € 175 091.00 €
Etudes préalables diverses	6 000.00 €		
Mission SPS	2 000.00 €		
Travaux de construction	222 630.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>250 130.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>250 130.00€</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- approuve le projet et le plan de financement ci-dessus présenté,
- sollicite une subvention auprès du Conseil général,
- s'engage à respecter les critères d'éco-conditionnalité adoptés par le Conseil général de l'Isère dans ses délibérations du 25 mars 2010 et du 13 décembre 2012 concernant les projets d'investissement de bâtiment d'un montant supérieur ou égal à 100 000 €,
- autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'application de ces décisions.

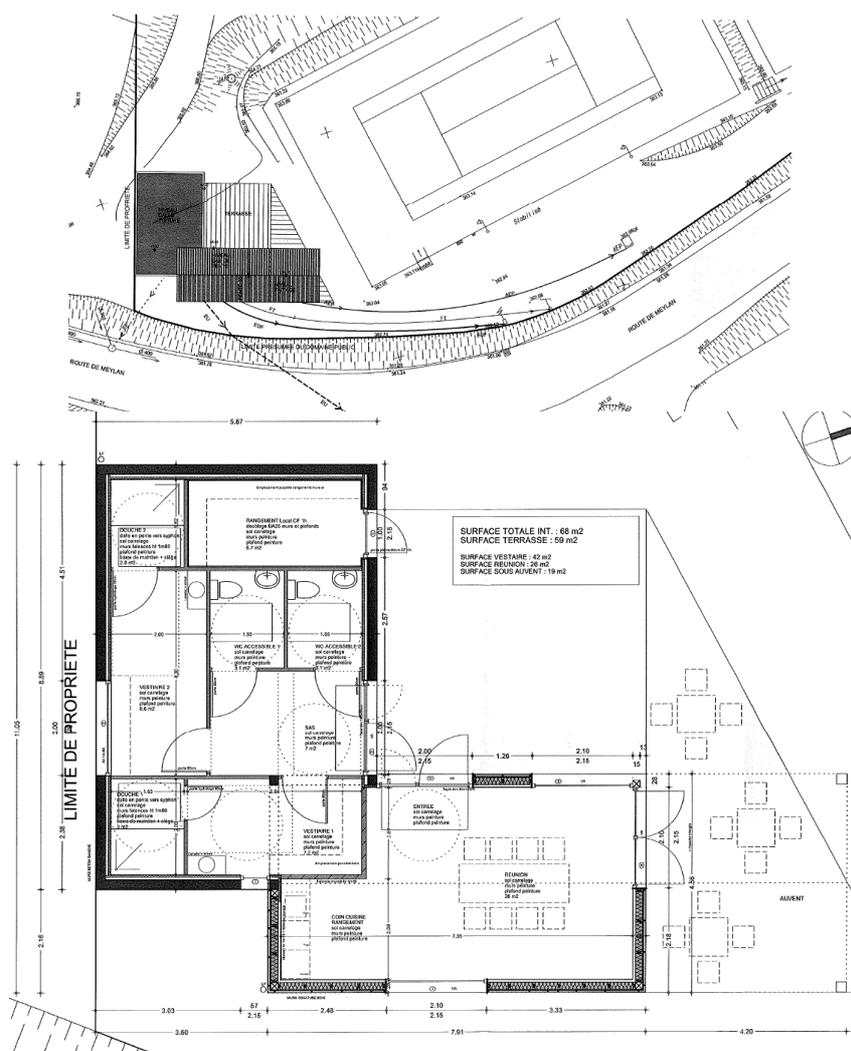
## 9. PATRIMOINE – CONSTRUCTION D’UN BATIMENT ANNEXE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS DES TENNIS

### MARCHE DE TRAVAUX

### DELIBERATION N°11/15

Rapporteur : Robert Guyon, Conseiller municipal.

Le projet prévoit la construction d’un bâtiment annexe aux équipements sportifs des tennis. Ce projet dont l’étude a été lancée en 2011 devrait aboutir en 2014.



Il indique que le coût prévisionnel des travaux était estimé à 156 624,91 € HT et précise que la procédure de mise en concurrence utilisée a été la procédure adaptée.

Plusieurs entreprises ont répondu pour chaque lot et la commission propose de retenir les offres qui sont les mieux-disantes, à savoir :

- Lot n°1 - VRD démolition/gros œuvre : Entreprise STPG pour un montant de 82 396,02 € HT,
- Lot n°2 - Charpente/couverture/zinguerie : Entreprise Charpente contemporaine pour un montant de 20 595,71 € HT,
- Lot n°3 - Menuiseries extérieurs/intérieurs/occultations : Entreprise BPS MENUISERIE pour un montant de 13 279,00 € HT,
- Lot n°4 – Cloisons/doublage/isolation/faux-plafond/peinture Electricité : Entreprise SIDC pour un montant de 12 383,00 €HT,
- Lot n°5 – Carrelage faïences : Entreprise ROCHETON SARL pour un montant de 5 925,00 €HT
- Lot n°6 – Plomberie ventilation : Entreprise Oxalli pour un montant de 9 087,40 €HT.

- Lot n°7 - Electricité chauffage : Entreprise SUD ISERE ELECTRICITE pour un montant de 11 595,00 € HT .

Montant du marché : 155 261,13 € HT (186 313,35 € TC).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

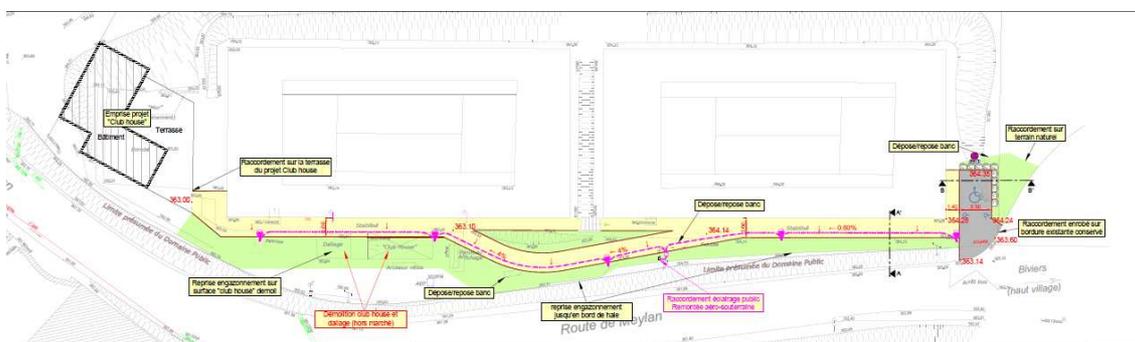
- autorise Madame le Maire à signer le marché ci-dessus présenté,
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2014.

### APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

#### **DELIBERATION N°12/15**

*Rapporteur : Robert Guyon, Conseiller municipal.*

Le projet de construction d'un bâtiment public annexe aux équipements sportifs des tennis s'accompagne de la création d'un accès PMR pour le bâtiment, mais également pour les courts de tennis.



Plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT		Montant HT
Honoraires de maîtrise d'œuvre	5 000.00 €	Conseil Général	22 500.00 €
Réalisation de l'accès PMR	40 000.00 €	Autofinancement	22 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 000.00 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- approuve le projet et le plan de financement ci-dessus présenté,
- sollicite une subvention auprès du Conseil général,
- s'engage à respecter les critères d'éco-conditionnalité adoptés par le Conseil général de l'Isère dans ses délibérations du 25 mars 2010 et du 13 décembre 2012,
- autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'application de ces décisions.

### **10. FINANCES – INDEMNITES DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC ANNEE 2013**

#### **DELIBERATION N°13/15**

*Rapporteur : René Gautheron, adjoint aux finances*

Chaque année, une indemnité de conseil est allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

René Gautheron, adjoint aux finances présente le décompte établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours et explique que le Conseil municipal a toute latitude pour moduler en fonction des prestations demandées au comptable le montant des indemnités dans la limite d'un montant plafonné au traitement brut annuel indiciaire minimum de la fonction publique.

Madame Eliette Le Coz a pris ses fonctions début septembre. L'indemnité est proportionnelle à son temps de présence en 2013.

Compte tenu de la qualité de son travail, il propose de lui allouer en 2013, une indemnité d'un montant de 190,27 € bruts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à régler la somme de 190,27 € bruts à Mme Eliette LeCoz, trésorière principale.

## **11. SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE – ACCUEIL DE LOISIRS – MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA FOURNITURE DES REPAS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

### **DELIBERATION N°14/15**

*Rapporteur : Jean-Philippe Raguin, adjoint aux affaires scolaires.*

Le contrat pour la fourniture des repas du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs signé en 2010 arrive à échéance le 31 juillet prochain. Ce contrat est un groupement de commande avec les communes de Bernin, Saint-Ismier, Saint-Nazaire-les-Eymes et les CCAS de Bernin, Biviers et Saint-Ismier, qui permet d'améliorer le rapport qualité/prix des repas.

Compte tenu des délais, les adjoints à l'enfance et à la jeunesse ont décidé de préparer les documents et notamment le cahier des charges avant les élections. Les prochains élus pourront faire des modifications ou sortir du groupement de commande s'ils le jugent utile.

Ainsi, est-il proposé au Conseil municipal de signer une convention de groupement de commande ci-annexé avec les communes de Bernin, Saint-Ismier, Saint-Nazaire-les-Eymes et les CCAS de Bernin, Biviers et Saint-Ismier pour la fourniture des repas du service de restauration scolaire et de l'accueil de loisirs.

La convention de groupement définit l'organisation des mises en concurrence du marché de prestations de services.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de l'exécution du marché.

La commune de Bernin est désignée coordonnateur du groupement selon les dispositions de l'article 8 VII 1 du code des marchés publics. Le représentant du coordonnateur est le Maire de la commune.

Le coordonnateur est tout d'abord chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants. Il choisit le mode de consultation approprié dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics et assure la maîtrise des opérations de la consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- approuve et autorise Madame le Maire à signer la convention ci-annexée.

## **12. ENFANCE JEUNESSE – BILAN DE LA MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES**

*Rapporteur : Jean-Philippe Raguin, adjoint aux affaires scolaires.*

Le Conseil municipal a décidé d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès septembre 2013, l'idée étant de ne pas mettre en difficulté la nouvelle équipe.

Jean-Philippe Raguin rappelle avoir commencé à travailler sur ce dossier dès janvier 2013.

Ainsi, le 22 avril dernier, le Conseil municipal a-t-il décidé de l'extension du service périscolaire :

- périscolaire matin :
  - o maintien d'un accueil les lundi, mardi, jeudi et vendredi dès 7h50
  - o mise en place d'un accueil le mercredi matin dès 8h15
- périscolaire midi (temps de garderie uniquement) :
  - o suppression d'un accueil les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h45 à 12h30
  - o mise en place d'un accueil le mercredi midi de 12h à 12h30
- périscolaire soir :
  - o mise en place d'un accueil les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h35 à 18h15

Suite aux besoins recensés par les parents élèves, le Conseil municipal a également décidé de créer un accueil de loisirs le mercredi après-midi de 12h à 18h.

Cette organisation a été défini en concertation : 15 réunions de travail ont été organisées entre janvier et juin 2013 avec des enseignants, des fédérations de parents d'élèves, des représentants de l'inspection académique, des agents du service enfance jeunesse, des maires et adjoints du SIZOV et du Grésivaudan, des associations Biviéroises et intercommunales.

Le Conseil municipal a apporté des réponses concrètes aux demandes des parents :

- développement de l'offre d'activités périscolaires,
- démarrage des cours à 9h le mercredi matin,
- mise en place de la sieste pour les enfants de petite section à 13h.

### LE PERISCOLAIRE

Jean-Philippe Raguin présente l'évolution des tarifs. Le Conseil municipal a décidé de faire évoluer la tarification à la demi-heure vers une tarification forfaitaire.

Année	Tarif	Durée temps périscolaire	Coût total	Coût horaire
2012-2013	1.32 € la demi-heure	1h45	4.62 €	2.64 €
2013-2014	2.50 € le forfait 1h15	2h30	5.00 €	2.00 €

Si la collectivité avait décidé de maintenir la tarification 2012-2013, le coût maximal en 2013-2014 aurait été de 6.60 €.

Le taux horaire du service est inférieur à celui de 2012-2013 (-0.64 €), cependant, le temps d'accueil étant plus long, les familles subissent une augmentation des frais liés à une utilisation plus longue de l'accueil périscolaire du soir.

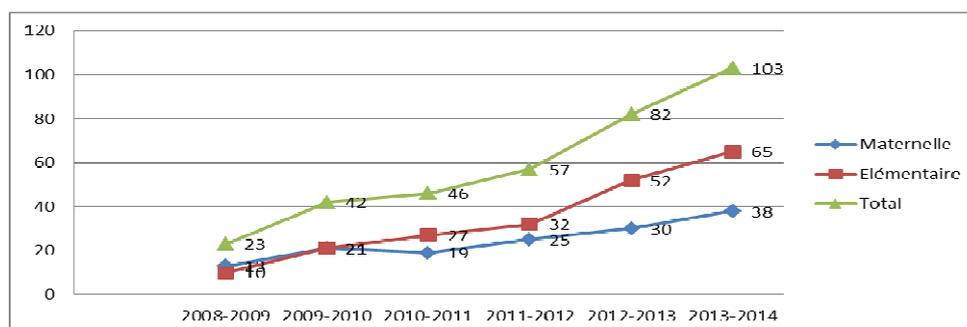
Jean-Philippe Raguin présente, en chiffre, l'évolution des effectifs du service périscolaire.

#### *Evolution des effectifs de fréquentation de l'accueil périscolaire du matin depuis 2008*

Année	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre d'élèves	176	179	179	185	194	187
Maternelle	1	1	2	2	3	4
Elémentaire	1	1	2	2	5	5
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
Evolution du nombre d'élèves		1,70%	0,00%	3,35%	4,86%	-3,61%
Evolution des effectifs garderie		0,00%	100,00%	0,00%	100,00%	12,50%

#### *Evolution des effectifs de fréquentation de l'accueil périscolaire du soir depuis 2008*

Année	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<b>Nombre d'élèves</b>	<b>176</b>	<b>179</b>	<b>179</b>	<b>185</b>	<b>194</b>	<b>187</b>
Effectif Maternelle soir	13	21	19	25	30	38
Effectif Elémentaire soir	10	21	27	32	52	65
<b>Total soir</b>	<b>23</b>	<b>42</b>	<b>46</b>	<b>57</b>	<b>82</b>	<b>103</b>
Nombre d'encadrants	2	2	4	5	6	8
<b>Taux d'encadrement</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>13</b>



Il rappelle que le service a été dimensionné pour les effectifs 2013-2014 suivants : effectifs scolaire évalués à 200 enfants, 65 en maternelle, 135 en élémentaire.

Au final, les effectifs scolaires sont de 187 enfants dont 66 en maternelle et 121 en élémentaire.

Les taux de fréquentation du service enfance jeunesse ont été évalués en fonction des annonces des familles, à savoir :

	Prévisionnel	Réalisé
Matin	8% soit 16 enfants	9 enfants soit 4.5%
Mercredi midi	16% soit 32 enfants	11 enfants soit 5.5%
Soir 1er créneau	85% soit 170 enfants	103 enfants soit 51.5%
Soir 2ème créneau	50% soit 100 enfants	52 enfants soit 26%

Le taux de fréquentation est inférieur à celui prévu.

Jean-Philippe Raguin précise qu'il ne sera pas présenté de bilan financier du service. Les services ont commencé à travailler sur ce dossier, mais compte tenu de l'ampleur de la tâche, ils n'ont pas pu terminer le bilan dans les temps.

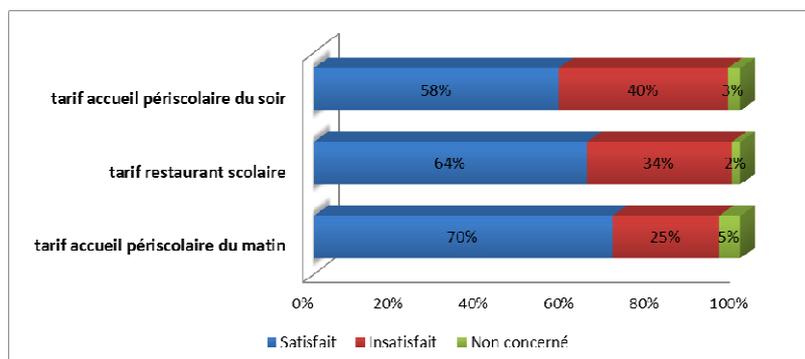
Comme cela avait été prévu au départ, une enquête de satisfaction a été lancée en décembre 2013 auprès de l'ensemble des parents d'élèves de l'école.

Il s'agit d'un travail collectif, réalisé en partenariat par :

- La commune de Biviers,
- Les écoles : maternelle et élémentaire,
- Les fédérations de représentants de parents d'élèves: FCPE et PEEP.

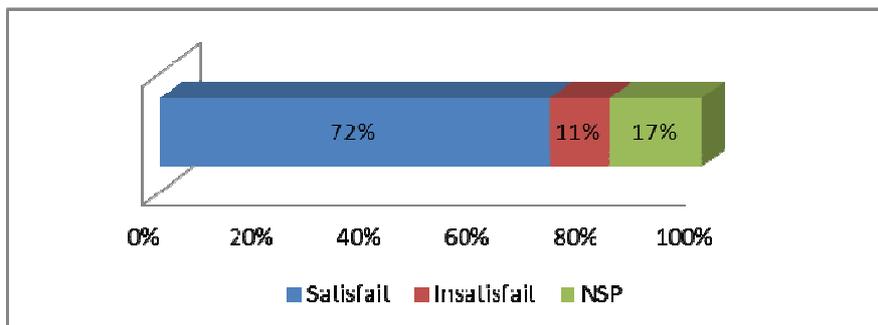
Le taux de participation est de 83 %.

### Les tarifs



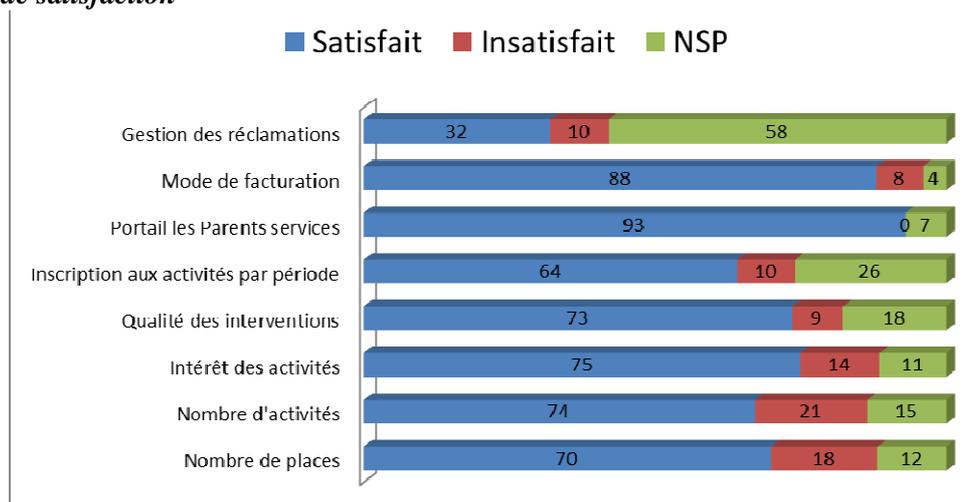
Il est très rare d'avoir un tel taux de satisfaction sur des questions relatives à des tarifs.

### Horaires



Les horaires conviennent aux besoins des familles, notamment depuis l'extension de l'heure de fermeture du service à 18h15.

**Taux de satisfaction**



Les résultats sont bons.

L'ensemble des résultats de l'enquête sera mis en ligne sur le site internet de la Mairie.

**LE MERCREDI APRES-MIDI**

Une enquête a été réalisée par les fédérations de parents d'élèves, au printemps 2013. Les résultats ont fait apparaître pour une trentaine de familles (40 enfants) un besoin de mode de garde pour le mercredi après-midi, en remplacement d'une solution pour la journée. Compte-tenu de ces éléments, l'accueil de loisirs mis en place le mercredi après-midi a été dimensionné pour 30 enfants.

Jean-Philippe Raguin présente, en chiffre, les prévisions des taux de fréquentation du service :

<b>EFFECTIFS</b>	Prévisions 2013	Réalisés 2013	
<i>Nombre de mercredis de fonctionnement :</i>	15	13	-13%
<i>Effectifs</i>	30	11	-63%
<i>Animateurs prévus</i>	3	2	-33%

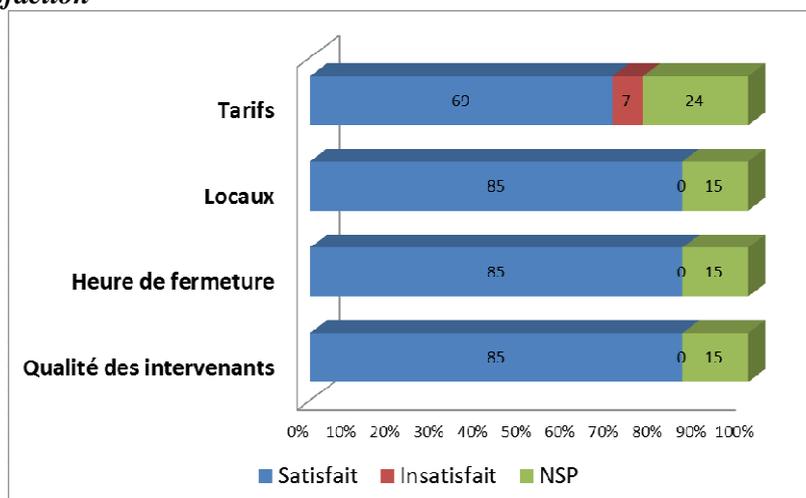
Jannick Mousin explique avoir entendu à l'occasion des réunions publiques organisées ces dernières semaines, une critique à l'égard du Conseil municipal concernant le défaut d'écoute des familles dans la mise en place de la réforme.

Elle rappelle qu'afin de répondre aux attentes d'une trentaine de familles, la commune de Biviers a mis en place un service d'accueil le mercredi après-midi.

Jean-Philippe Raguin présente le budget prévisionnel et réalisé du service.

<b>DEPENSES</b>	<b>Prévisionnel 2013-2014</b>	<b>Prévisionnel Sept-déc 2013</b>	<b>Réalisé Sept-déc 2013</b>	<b>Delta</b>
<b>Frais de fonctionnement :</b> <i>alimentation, matériel, pharmacie, transport, prestataire</i>	6 874.20	2 864.25	1 089.39	-61.97%
<b>Salaire</b>	13 176.20	5 490.08	4 285.13	-21.95%
<b>TOTAL</b>	<b>20 050.40 €</b>	<b>8 354.33 €</b>	<b>5 374.52 €</b>	<b>-35.67%</b>
<b>RECETTES</b>	<b>Prévisionnel 2013-2014</b>	<b>Prévisionnel Sept-déc 2013</b>	<b>Réalisé Sept-déc 2013</b>	
Participations Familles + CCAS	16 200.00	6 750.00	2 047.00	-69.67%
PSEJ CAF (soumis à validation de la CAF)	5 116.00	2 132.00	1 433.00	-32.79%
<b>TOTAL</b>	<b>21 316.00</b>	<b>8 882.00</b>	<b>3 480.00</b>	<b>-60.82%</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>-1 265.60</b>	<b>-527.67</b>	<b>1 894.52</b>	<b>-459.04%</b>

### Taux de satisfaction



Jean-Philippe Raguin laisse le soin aux prochains élus d'approfondir ce bilan et d'en tirer les conclusions nécessaires à l'amélioration et aux modifications du service, le cas échéant.

### 13. ENFANCE JEUNESSE – RATTACHEMENT DU SERVICE PERISCOLAIRE A L'ACCUEIL DE LOISIRS

#### DELIBERATION N°15/15

Rapporteur : Jean-Philippe Raguin, adjoint aux affaires scolaires.

Par une délibération en date du 25 janvier 2011, le Conseil municipal a créé un accueil de loisirs déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, qui de ce fait respecte la réglementation.

Cet accueil de loisirs comprend les activités menées pendant les vacances scolaires et les activités du mercredi après-midi.

Compte tenu du fonctionnement actuel du service périscolaire, il est intéressant pour la collectivité de rattacher le service périscolaire à l'accueil de loisirs.

Ce rattachement permettra d'obtenir des subventions de la CAF et ce, rétroactivement depuis septembre 2013 (montant prévisionnel du futur financement : 17 500 €).

Jean-Philippe Raguin explique que le Conseil municipal pourra décider de déconventionner avec la CAF.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- décide de rattacher le service périscolaire à l'accueil loisirs,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

### 14. QUESTIONS DIVERSES

Inauguration de la tyrolienne : vendredi 28 février 2014 à 18 heures.

Clôture du deuxième Conseil municipal d'enfants par une soirée jeux le même jour à 19 h 30.

Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens réalisés par ERDF ont repris. L'entreprise prévoit des coupures de courant les 11, 12 et 13 mars 2014.

Les travaux d'aménagement du chemin de la Moidieu reprendront le lundi 17 mars 2013.

## FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 25 février 2014

Fin de séance : 23 heures 10

01/15	Budget eau – Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2013
02/15	Budget eau –Affectation des résultats 2013
03/15	Budget eau – Approbation du budget primitif 2014
04/15	Budget commune –Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2013
05/15	Budget commune –Affectation des résultats 2013
06/15	Ressources humaines – Diminution du temps de travail d'une ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet
07/15	Ressources humaines – Modifications mineures des composantes du régime indemnitaire
08/15	Bibliothèque municipale – Convention fixant les modalités de participation financière de la manifestation Giboulivres
09/15	Patrimoine – Rénovation des écoles élémentaire et maternelle – Marché de travaux
10/15	Patrimoine – Rénovation des écoles élémentaire et maternelle – Présentation du projet, approbation du plan de financement et demande de subvention
11/15	Patrimoine – Construction d'un bâtiment annexe aux équipements sportifs des tennis – Marché de travaux
12/15	Patrimoine – Création d'un accès PMR au bâtiment public annexe aux équipements sportifs des tennis et courts de tennis – Présentation du projet, approbation du plan de financement et demande de subventions
13/15	Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor
14/15	Enfance jeunesse – Marché de prestations de services pour la fourniture des repas – Convention de groupement de commande
15/15	Enfance jeunesse – Rattachement du service périscolaire à l'accueil de loisirs

Fait et délibéré le 25 février 2014 et ont signé les membres présents.

Tableau des signatures des membres présents :

Jannick MOUSIN	
Jean-Claude BECQUAERT	
Agnès SIMON	
Jean-Philippe RAGUIN	
Thierry FEROTIN	
René GAUTHERON	
Lucien VULLIERME	
Cathy COEUR	
Eric BOUVIER	
Robert GUYON	
Joëlle MARTIN-BORRET	
Gilbert GONCALVES	
Maité COUTURE	Pouvoir à Gilbert Goncalves